

## COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Séance du 6 novembre 2009  
(convocation du 26 octobre 2009)**

Aujourd'hui Vendredi Six Novembre Deux Mil Neuf à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

#### **ETAIENT PRESENTS :**

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick  
Mme BOST Christine, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure,  
M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic,  
M. GAUTE Jean-Michel, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle,  
M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, Mme LIRE Marie Françoise, M. OLIVIER Michel,  
M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude,  
M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, Mme LACUEY Conchita, M. MAURRAS Franck,  
M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude,  
Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, M. BRUGERE Nicolas, Mme CAZALET Anne-Marie,  
M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis,  
M. DANJON Frédéric, M. DAVID Jean-Louis, M. DAVID Yohan, Mme DELATTRE Nathalie, Mlle DELTIMPLE Nathalie,  
Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard,  
M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine,  
Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUICHEBAROU Jean-Claude,  
M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARCK Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle,  
M. HURMIC Pierre, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda,  
M. LOTHaire Pierre, M. MANGON Jacques, Mme MELLIER Claude, M. MILLET Thierry, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime,  
Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, M. PALAU Jean-Charles, Mme PARCELIER Muriel, M. PENEL Gilles,  
M. PEREZ Jean-Michel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert,  
M. RAYNAL Franck, M. RAYNAUD Jacques, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien,  
M. ROUVEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOULET Thierry,  
Mme WALRYCK Anne.

#### **EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CAZABONNE Alain à M. GELLE Thierry à cpter de 11 h 40  
M. CAZABONNE Didier à M. BOUSQUET Ludovic  
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. SOUBIRAN Claude  
Mme FAYET Véronique à M. ROBERT Fabien jusqu'à 10 h 20  
M. PIERRE Maurice à M. HERITIE Michel à cpter de 12 h 10  
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude  
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent  
Mme. BREZILLON Anne à Mme. PIAZZA Arielle  
Mme CAZALET Anne-Marie à M. DUPOUY Alain jusqu'à 10 h 50  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à Mme. BOST Christine  
M. DAVID Yohan à Mme PARCELIER Muriel jusqu'à 12 h 00

M. DELAUX Stéphan à Mme. COLLET Brigitte  
Mme DESSERTINE Laurence à M. DUCASSOU Dominique à cpter à 12 h 15  
Mme. FOURCADE Paulette à M. TOUZEAU Jean  
M. JOANDET Franck à M. ROSSIGNOL Clément  
Mme LAURENT Wanda à M. BOUSQUET Ludovic à cpter de 12 h 00  
M. MAURIN Vincent à Mme. MELLIER Claude  
M. MERCIER Michel à M. RAYNAUD Jacques  
M. SENE Malick à M. DAVID Alain  
Mme TOUTON Elisabeth à Mme WALRYCK Anne à cpter de 12 h 15

#### **EXCUSES :**

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Un Agenda 21 pour la CUB - Finalités et méthodologie - Validation - décision - Autorisation**

Monsieur BOBET présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

**Le contexte**

La Communauté Urbaine est engagée depuis plusieurs années dans des démarches qui visent les principes du développement durable, voire en intègrent certains : Plan de Déplacements Urbains, Plan Local de l'Urbanisme, Programme Local de l'Habitat, Charte économique, ainsi que la Charte pour l'environnement vers le développement durable. Cette dernière, en particulier, a permis d'impulser une dynamique dans certains domaines : Création de l'Agence Locale de l'Energie, mise en œuvre d'une commande publique responsable par l'introduction de critères sociaux et environnementaux dans les marchés, soutien à l'agriculture péri – urbaine, plan patrimoine durable, développement des cheminements doux.

Grâce à l'élaboration de ces documents, la CUB s'est dotée d'une solide base de connaissances sectorielles des caractéristiques et enjeux du territoire. Leur mise en cohérence et la confirmation de l'ambition d'un développement maîtrisé, économe en ressources, équitable et humain restent à faire, en cohérence avec les engagements de la stratégie nationale de développement durable du territoire précisés par le Grenelle de l'Environnement. Cette stratégie, construite à partir des démarches de développement durable menées par les collectivités, met en avant 5 finalités pour les Agendas 21 : la lutte contre le changement climatique, la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la cohésion sociale et la solidarité entre les territoires et les générations, l'épanouissement de tous les êtres humains, une dynamique de développement suivant des modes de production et de consommation responsables.

Par ailleurs, l'évaluation en cours de la Charte pour l'environnement, arrivant à échéance en 2009, complètera ces éléments de connaissance dans les domaines environnementaux.

**Quatre finalités spécifiques**

La réalisation d'un Agenda 21 communautaire doit permettre d'améliorer ce constat en proposant :

- Une démarche transversale, permettant d'une part, de définir les grands principes et les objectifs structurants de développement durable que la CUB souhaite faire siens et mettre en avant et d'autre part, de mettre en exergue le rôle moteur de la CUB en matière d'innovation, de coordination, d'impulsion de nouvelle pratiques.
- Un outil d'aide et d'accompagnement des services pour faire avancer la prise en compte du développement durable dans les pratiques et dans les politiques sectorielles.
- Un outil d'évaluation de la prise en compte de ces principes dans leur mise en œuvre.

Par ailleurs, il est proposé d'obtenir une reconnaissance nationale en concourant à la labellisation « agenda 21 local France ».

Afin, d'une part, d'innover dans sa méthode et, d'autre part, de répondre à la volonté politique de se rapprocher des communes et acteurs du territoire, de renouveler les modes de partenariat et de coopération, de définir de nouveaux espaces de débats pour placer la concertation au cœur de tous projets, l'Agenda 21 communautaire pourrait afficher les finalités suivantes dont la présentation vous est faite en suivant sous forme de fiches :

### **1/ Promouvoir l'éco- responsabilité de la CUB**

*Ramener la CUB au niveau des meilleures collectivités locales dans l'ensemble des compartiments (énergies, produits alimentaires, consommables, déplacements...)*

### **2/ Positionner la CUB comme maître d'ouvrage responsable et exemplaire**

*Fixer et suivre des objectifs globaux pour l'ensemble de nos politiques et relancer la recherche de solutions innovantes et intégrées dans une perspective de coût écologique global de nos investissements et services rendus.*

### **3/ Trouver des synergies avec les communes et les collectivités départementale et régionale et valoriser les coopérations**

*Proposer une mise en synergie de l'ensemble des Agendas 21 des 27 communes, dans une logique de subsidiarité et de propositions de mutualisation.*

### **4/ Accompagner les acteurs du territoire du monde économique et associatif dans leur propre démarche de développement durable**

*Prendre en compte les besoins de nos partenaires économiques pour nos propres choix, soutenir les synergies entre acteurs (flux matières, optimisation des déplacements....) et valoriser l'option du développement des éco - industries.*

## **L'articulation avec les différentes démarches Agenda 21 du territoire**

Depuis plusieurs années, la CUB coopère à la mise en œuvre de démarches transversales de développement durable avec la Région Aquitaine, le Département de la Gironde, les communes.

En 2009, une nouvelle étape est franchie dans le rôle moteur que peut jouer la Communauté pour favoriser l'émergence de politiques de développement durable sur son territoire. En effet, la CUB s'engage aux côtés du Conseil Général pour soutenir les communes en Agenda 21 dans le cadre du 2<sup>ème</sup> appel à projet pour le soutien aux Agenda 21 locaux en Gironde.

16 communes membres sont lauréates de cet appel à projet.

De plus le soutien à l'Agenda 21 a été inscrit comme action des contrats de co-développement pour 15 communes de l'agglomération.

Une nouvelle délibération précisera les modalités de cet accompagnement.

## **L'articulation Plan Climat / Agenda 21**

Le Plan Climat fait partie intégrante de l'Agenda 21. Il en constitue son volet « adaptation au changement climatique» comme le définit la stratégie nationale de développement durable. L'accent devra être mis sur la bonne articulation entre les 2 démarches.

En effet, en recherchant les actions possibles pour maîtriser les consommations énergétiques et promouvoir les énergies renouvelables par le biais de nos compétences dans le domaine des transports/déplacements/mobilité, de l'urbanisme et de l'habitat, des déchets, il s'inscrit dans les axes 1 « Eco - responsabilité de la CUB » et 2 « La CUB maître d'ouvrage responsable et exemplaire » de l'Agenda 21. De plus sa mise en œuvre requerra la mobilisation de tous et en particulier les communes, et de nouveaux partenariats seront à inventer (axes 3 et 4).

Cette articulation sera facilitée par la création d'un comité de pilotage dédié aux deux démarches et d'une communication commune.

## **Le Comité de pilotage**

La CUB menant en parallèle 2 démarches participatives de développement durable, il est proposé de se doter d'un Comité de pilotage Développement Durable commun aux démarches Agenda 21 et Plan Climat. Ce **Comité de Pilotage du Développement Durable**, en intégrant des vice-présidents communautaires concernés par le développement durable, favorisera la transversalité et l'articulation de l'Agenda 21 et du Plan Climat. – (cf en annexe la proposition de composition).

Ce comité validera les propositions des bureaux d'études et des services quant à l'animation des démarches, donnera son avis sur les documents réalisés à chaque étape et les validera, lancera la phase suivante en précisant ses orientations et préparera les décisions à soumettre au Conseil de Communauté.

Il s'appuiera sur l'avis de la commission Développement durable, commission consultative permanente, pour l'élaboration de l'Agenda 21.

## **Une communication commune**

En raison de la concomitance des démarches Agenda 21 et Plan Climat, il est envisagé une communication commune visant à informer le grand public et nos partenaires sur la cohérence des politiques communautaires dans nos différents champs de compétences.

## **Une méthode pour une démarche**

### **1/ Les délais**

La Communauté Urbaine souhaite concentrer la réalisation de son Agenda 21 sur un délai très court, compte tenu des acquis et de l'avancement des démarches des communes : 1 an.

### **2/ L'expression finale attendue**

Un plan d'actions, exprimant la traduction d'engagements chiffrés ou d'orientations mesurables.

### **3/ La concertation et l'implication du Conseil de Développement Durable**

La concertation du grand public et des acteurs du territoire est incontournable : à chaque axe correspondront des modalités particulières.

Les communes seront étroitement associées et utilisées comme un relais territorial de la méthode de concertation proposée.

L'objectif est de mettre en place un véritable dialogue territorial suscitant l'appropriation et l'engagement des acteurs partenaires de la CUB dans la réussite du plan d'actions.

Des outils multimédias dédiés aux publics visés par la concertation seront élaborés : site Internet grand public, plateforme d'échanges entre acteurs, etc.

Le Président de la CUB sollicitera le Conseil de Développement Durable en tant que « conseil scientifique ». En effet, la diversité de ses membres, notamment issus des collèges des représentants du monde économique et de celui des associations, en fait une instance appropriée pour avoir un regard transversal sur l'ensemble des axes. De plus, les travaux actuellement menés par le Conseil sont de nature à enrichir la démarche : jeunesse et esprit d'entreprise (en rapport avec les nouveaux métiers liés au développement durable), environnement et santé (en particulier sur l'élaboration d'une grille d'indicateurs), élaboration de la « charte de la participation ».

### **4/ Le pilotage**

Toute démarche de développement durable nécessite un portage politique fort qui passe par la création d'un Comité de Pilotage (COPIL) tel qu'il vous est proposé ci-dessus.

La mobilisation des services se fera par leur association aux groupes de concertation, par les points réguliers à prévoir en Comité de Direction, et par leur représentation dans le Comité de

Communication (COCOM) - composé d'un représentant de chaque pôle et/ou direction (les « référents développement durable », si possible des cadres, pour faciliter la diffusion d'information et responsabiliser les directions) ainsi que plus particulièrement la Direction de la Communication, de la logistique et des moyens généraux et la cellule « concertation ».

Cette équipe coordonnera et animera la démarche sous le pilotage d'un directeur de projet et d'un chef de projet dédié. Le Comité de Communication pourra être à géométrie variable selon qu'il s'agira de travailler sur la communication de la démarche, ou de faire un point sur son avancée.

## **5/ Un accompagnement extérieur**

Il est demandé une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour accompagner les services tout au long de la démarche, en particulier dans la définition et l'animation de la concertation. Un abondement de crédit de 120 000 € à inscrire au budget 2009 est nécessaire à la réalisation de cette opération.

## **6/ Soutien financier potentiel**

L'Etat dispose d'une ligne de crédits pour financer l'ingénierie externe nécessaire à l'élaboration d'un Agenda 21. Un dossier sera déposé auprès de la DIREN, d'ici fin 2009, afin d'obtenir une subvention maximale pour l'Assistance à la Maîtrise d'Ouvrage.

De plus, il existe des possibilités d'obtenir une aide du FEDER notamment au titre de l'objectif "coopération territoriale européenne" qui vise à promouvoir la mise en réseau, la coopération et l'échange d'expériences entre autorités régionales et locales et les acteurs sociaux, économiques et environnementaux pertinents.

Un dossier en ce sens sera constitué sur la base des finalités fixées à l'Agenda 21 communautaire et du travail de mutualisation et de mise en réseau déjà entrepris notamment grâce au soutien qui sera apporté aux communes membres pour leur Agenda 21.

**Par conséquent, il vous est demandé de bien vouloir :**

- **valider l'ensemble des propositions de contenu et de méthode relatives à la démarche Agenda 21,**
- **décider que les dépenses pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage seront imputées sur les crédits ouverts sur le budget principal de l'exercice en cours : chapitre 011 article 6226 fonction 8330 CRB D400,**
- **autoriser Monsieur le Président à signer le marché.**
- **décider de constituer tous dossiers nécessaires à l'obtention de subventions**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 6 novembre 2009,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN PRÉFECTURE LE  
25 NOVEMBRE 2009**

**PUBLIÉ LE : 25 NOVEMBRE 2009**

**M. Patrick BOBET**